

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE **SCoT 2030** DE LA GRANDE RÉGION DE GRENOBLE

COMITE SYNDICAL

15 MARS 2023

Le 15 mars 2023 à 17 heures 45, le comité syndical de l'Établissement Public du SCoT, s'est réuni sur la convocation adressée en date du 9 mars 2023 par Madame Laurence THERY, Présidente, dans les locaux de Bièvre Isère Communauté à Saint Etienne de Saint Geoirs

Nombre de délégués syndicaux titulaires en exercice au jour de la séance :	30
Nombre de délégués syndicaux titulaires présents ou représentés :	24
Quorum requis : 4 entités territoriales présentes ou représentées :	7
6 666 voix présents ou représentés :	7 731.50

Secrétaire de séance : Martial SIMONDANT

Titulaires présent(e)s :

Grenoble-Alpes Métropole : Pierre BEJJAJI, Philippe CARDIN, Florent CHOLAT, Jean-Luc CORBET

Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais : Bruno CATTIN, Nadine REUX

Bièvre Isère Communauté : Joël GULLON, Dominique PRIMAT, Martial SIMONDANT

Communauté de Communes Le Grésivaudan : Coralie BOURDELAIN, Julien LORENTZ, Laurence THERY

Communauté de Communes du Trièves : Claude DIDIER, Béatrice VIAL

Saint Marcellin Vercors Isère Communauté : Jean-Claude DARLET

Communauté de communes Bièvre Est : Dominique PALLIER, Roger VALTAT

Personnes ayant donné pouvoir :

Grenoble-Alpes Métropole : Franck FLEURY, Laurent THOVISTE donnent pouvoir à Philippe CARDIN

Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais : Anne GERIN donne pouvoir à Bruno CATTIN

Bièvre Isère Communauté : Jean-Pierre PERROUD donne pouvoir à Joël GULLON

Communauté de Communes Le Grésivaudan : Jean-François CLAPPAZ donne pouvoir à Joël GULLON

Saint Marcellin Vercors Isère Communauté : Albert BUISSON, Gilbert CHAMPON donnent pouvoir à Jean-Claude DARLET

Absents :

Grenoble-Alpes Métropole : Dominique ESCARON, Vincent FRISTOT, Pierre LABRIET, Nicolas PINEL

Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais : Anthony MOREAU

Communauté de Communes du Trièves : Aurélie COHENDET

OBJET : Affectation du Résultat 2022

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE SCOT 2030 DE LA GRANDE RÉGION DE GRENOBLE**DELIBERATION N° 23-III-III****Objet : Affectation des résultats du budget 2022**

Mesdames, Messieurs,

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 de l'Etablissement Public du Schéma de Cohérence Territoriale de la grande région de Grenoble, le Comité syndical décide de l'affectation des résultats.

Affectation au budget 2022 des résultats de fonctionnement en € :	
Résultat de gestion 2022 de l'exercice	+ 70 070,99
Résultats antérieurs repris au 1 ^{er} janvier 2021	+ 190 298,34
Résultat à affecter	+ 260 369,33
Affectation au budget 2022 des résultats d'investissement en € :	
Solde de gestion 2022	+ 576,76
Solde des restes à réaliser d'investissement	
D 001 (besoin de financement)	0,00
R 001 (excédent de financement)	
Excédent de financement (solde de clôture d'investissement)	+ 576,76
Résultat à affecter sur l'exercice 2022	+ 576,76

Après en avoir délibéré le Comité syndical :

- **Décide le report du résultat excédentaire de fonctionnement des exercices antérieurs au chapitre 002 du budget 2023 pour 260 369,33€**
- **Décide le report du résultat excédentaire d'investissement des exercices antérieurs au chapitre 001 du budget 2023 pour 576,76€.**

Vote : à l'unanimité

Fait à Saint Etienne de Saint Geoirs, le 15 mars 2023

La Présidente

Laurence THERY